



ACTIVITÉ MUSCULATION AU SAS VÉHICULE !!!

AUCUN RESPECT POUR LE PERSONNEL !!!

Dysfonctionnement majeur du SAS Véhicule

Depuis la nuit du jeudi 03 avril 2025, la grille SAS véhicule côté intérieur est totalement hors service. À ce jour, malgré l'intervention de l'astreinte technique du partenaire, aucune solution n'a été apportée.

Quelle réponse de la Direction du CPOS ?

Actuellement, la Direction contraint l'agent affectée au SAS en service de jour à effectuer manuellement l'ouverture et la fermeture de cette grille. Une tâche physiquement éprouvante, répétée quotidiennement près de **26 fois** (sur 3 jours ouvrés) pour assurer le passage des véhicules pénitentiaires, police, gendarmerie, livraisons, etc...

La situation en service de nuit est, elle, laissée à l'imagination de chacun...

Situation inadmissible et dangereuse !

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** dénonce fermement ces conditions de travail indignes, dignes d'un autre temps.

L'esclavage a été aboli, sauf, semble-t-il, au CPOS !

Des chiffres accablants :

Depuis le vendredi 4 avril 2025, sur trois jours ouvrés :

- **26 mouvements quotidiens, soit 52 manipulations manuelles chaque jour et donc à la louche une charge cumulée d'environ 20 T sur près de 300 mètres !**
- Aucune précision sur la date de réparation de la grille (le moteur nécessaire venant juste d'être commandé).

Sécurité totalement négligée !

Depuis cette panne, aucune sécurisation par une équipe ELSP armée n'a été mise en place. L'excuse avancée est inacceptable : « personne de disponible, tous sont en mission extérieure ». À ce rythme, les agents ELSP finiront routiers !

L'absence totale d'une équipe ELSP sur site constitue un risque majeur pour la sécurité de l'établissement.

Exigences du syndicat **Force Ouvrière Justice :**

- **Arrêt immédiat** de cette activité forcée, assimilable à une séance de musculation, entraînant un risque élevé d'accident du travail.
- **Respect absolu** du personnel concerné
- Mise en place immédiate d'un dispositif de sécurité temporaire jusqu'à réparation complète.

La Direction locale doit comprendre clairement que l'inscription de cette tâche dans la fiche de poste des agents est totalement **inacceptable !**

Une gestion calamiteuse et irrespectueuse !

Face à l'urgence, une réflexion immédiate et adaptée s'impose pour garantir la sécurité des agents.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** condamne avec force l'attitude irresponsable et irrespectueuse de la Direction locale et exige une réponse rapide et appropriée.

Adresse du Bureau local :

Bureau Local Force Ouvrière Justice CP Orléans-Saran
4024 Ancienne route de Chartres 45770 SARAN

Mail : slpfocpos@gmail.com

Tel : Ligne externe 02.18.69.51.06 / Ligne interne 8106

SLP FO Justice Orléans Saran

Le : 08.04.2025

